

M. McGrath: Je ne suis pas d'accord, M. l'Orateur. Je pense que nous finirons par détruire le caractère fédératif du Canada si nous persistons dans cette attitude.

Il me reste quelques minutes, M. l'Orateur. J'ai dû procéder, comme nous tous, à un examen de conscience, car que le processus nous paraisse légitime ou pas, nous y sommes tous mêlés. Nous devons nous demander où se situe la limite. Nous devons nous demander quel est le minimum que nous sommes disposés à accepter. Bien. Le gouvernement refuse de renvoyer la charte devant les provinces, où un accord est susceptible d'intervenir, en raison du climat qui règne dans le pays. Le gouvernement refuse de procéder ainsi, et je dois m'y résigner. J'espère que les droits de mes enfants seront protégés.

Le gouvernement fonde sa formule d'amendement sur la formule de Victoria, et il n'en démordra pas. Cela doit faire partie de l'ensemble. Or, en tant que Canadien dévoué à son pays et se sentant responsable à l'égard de sa province, il y a une partie de cet ensemble que je refuse catégoriquement et c'est l'idée que le gouvernement fédéral puisse déclarer à n'importe quel moment qu'il y a impasse et contourner les législatures provinciales du Canada.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je m'y oppose, car de cette façon le gouvernement prive ma province de droits que nous croyions avoir enchâssés dans la constitution en 1949, et en vertu de ces droits, nous pouvions conserver nos institutions politiques et culturelles tout en faisant partie de la fédération canadienne. Voilà le point qu'il nous faut faire valoir. C'est ce qu'on nous refuse aujourd'hui.

Personne d'entre nous ne peut prétendre être plus patriote que les autres. En fait, on pourra prétendre que le patriotisme est le dernier recours qui nous reste. Je ne cherche pas à m'excuser du fait que j'aime mon pays. Mais j'aime également ma province. J'estime avoir une certaine responsabilité à l'égard de celle-ci et, en assumant ces responsabilités, je fais preuve de civisme et me montre bon citoyen de la fédération canadienne. Nous devons tous assumer cette responsabilité à l'égard de nos provinces.

Je vous l'affirme à vous, monsieur l'Orateur—ainsi qu'aux habitants de Terre-Neuve, même si je vais probablement contredire le premier ministre de ma province—si ce projet de résolution finit par quitter notre Parlement avec toutes ses caractéristiques inacceptables, en ma qualité de Canadien, j'inviterai alors instamment le Parlement britannique à ne point se mêler de cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le Parlement britannique a fini d'étudier notre projet. Il a déjà déterminé sa position sur la question constitutionnelle et il connaît ses responsabilités à cet égard. Mais il n'a pas à étudier une mesure dont l'a saisi, au moyen d'une formule d'amendement constitutionnel, un État souverain, indépendant et fier. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, il ne faut pas en blâmer les Britanniques. Nous n'avons pas le droit d'envoyer ce projet à la Grande-Bretagne tant que la Cour suprême du Canada ne se sera pas prononcée sur son caractère constitutionnel.

Des voix: Bravo!

La motion d'ajournement

M. McGrath: Aussi, nous courons le risque de mettre notre pays dans une situation embarrassante si le Parlement de la Grande-Bretagne rejette la mesure dont il a été saisi par suite d'un vote majoritaire des députés du Parlement canadien.

Enfin, je voudrais vous dire, monsieur l'Orateur, que si la majorité gouvernementale réussit à faire sanctionner cette formule d'amendement et de référendum, transformant ainsi les provinces et leurs assemblées législatives respectives en de simples municipalités par rapport au gouvernement fédéral, aucune de nos provinces qui estiment que le procédé est illégal, donc inconstitutionnel, et que la formule d'amendement n'est pas du ressort des constitutions provinciales, ne devrait avoir à accepter ce projet. A mon avis, toute province pourrait faire valoir devant les tribunaux que le gouvernement du Canada cherche à outrepasser les assemblées législatives provinciales, et donc refuser carrément de se sentir concernée.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Et voilà le Canada, que l'initiative unilatérale du gouvernement nous réserve, un Canada divisé et incertain de son avenir. J'espère que vous nous permettrez de poursuivre le débat, monsieur l'Orateur.

Une électricité est venue me voir aujourd'hui, après avoir découvert que l'article protégeant les écoles confessionnelles ne s'appliquait pas aux écoles privées en Colombie-Britannique.

● (1700)

Aussi longtemps que le débat se poursuivra, nous pourrons découvrir les anomalies du bill et les corriger. Qu'est-ce que six mois ou un an en effet si la constitution doit durer toute une vie. Il ne faut pas oublier que nous préparons aujourd'hui le Canada de demain. Nous devons donc faire de notre mieux pour protéger notre pays, protéger le fédéralisme canadien, faute de quoi, monsieur l'Orateur, le pays va au devant d'une longue période de troubles, de discords et de chaos. Ce serait, à mon avis, pour un pays comme le nôtre qui a tant que possibilités, qui promet tant et qui a tellement de problèmes économiques importants à régler aujourd'hui, la pire calamité.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Parkdale-High Park (M. Flis)—L'environnement—La rivière Niagara, source de la pollution des Grands lacs; le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—La condition physique et le sport amateur—Les jeux intérieurs organisés par le *Citizen* d'Ottawa—Les sommes versées aux athlètes; le député de Calgary-Nord (M. Wright)—Le programme énergétique national—Les conséquences financières du projet de nationalisation de l'industrie pétrolière.